

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pesticides

Le Parlement européen maintient sa pression sur la France et la coopérative agroalimentaire bretonne Triskalia

Ce lundi 11 novembre 2019, les victimes des pesticides de la coopérative agroalimentaire bretonne Triskalia, soutenus par l'Union Régionale Solidaires de Bretagne et le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest ont été une nouvelle fois auditionnés par la Commission des pétitions du Parlement européen. Madame Dolores Montserrat, Présidente de la Commission des pétitions, suivie par l'ensemble de ses collègues députés ont décidé de maintenir ouverte la pétition déposée par les victimes des pesticides de Triskalia et leurs soutiens en 2016.

«Nous pensons qu'il faut poursuivre la procédure, jusqu'à ce que la situation soit clarifiée. Nous attendons des informations de la part des autorités françaises». A déclaré Madame Montserrat après avoir écouté les déclarations des représentants de la Direction Générale de la Santé et de la sécurité alimentaires et de la Directions Générale de l'emploi et des affaires sociales de la Commission européenne, ainsi que les pétitionnaires.

Cette audition couronnée de succès est une nouvelle étape extrêmement importante pour les victimes des pesticides de Triskalia «C'est une nouvelle grande victoire». La France va devoir, répondre clairement aux questions qui lui ont été posées par les instances européennes et proposer des mesures pour protéger les salariés. Et surtout les appliquer.

Si cette prise de position sans ambiguïté du Parlement européen démontre une prise de conscience de la gravité des scandales sanitaires, sociaux et environnementaux que représente l'utilisation irresponsable des pesticides, elle légitime pleinement le combat exemplaire que mènent depuis près de dix ans les ex-salariés victimes des pesticides de Triskalia. Leurs récentes victoires judiciaires devant les juridictions françaises, Tribunaux des Affaires de sécurité sociale, Conseils des Prud'hommes condamnant la coopérative Triskalia pour faute inexcusable de l'employeur et licenciement sans cause réelle et sérieuse démontrent également la justesse de leur combat.

Bruxelles le 11 novembre 2019

Contacts :

Laurent Guillou : Victime des pesticides de Triskalia – 06 80 16 19 11

Claude Le Guyader : Victime des pesticides de Triskalia – 06 81 69 75 24

Edith Le Goffic : Victime des pesticides de Triskalia – 06 38 62 61 79

Serge Le Quéau : Union Régionale Solidaires de Bretagne : - 06 80 95 85 17

René Louail : Comité de soutien aux victimes des pesticides de Triskalia – 06 72 84 87 92